



DADONVILLE



5.3a

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DADONVILLE

Annexes sanitaires

SOMMAIRE

LA RESSOURCE EN EAU p.3

LA GESTION DES DÉCHETS p.6

PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE p.9

PLAN DU RÉSEAU EAUX USÉES p.9

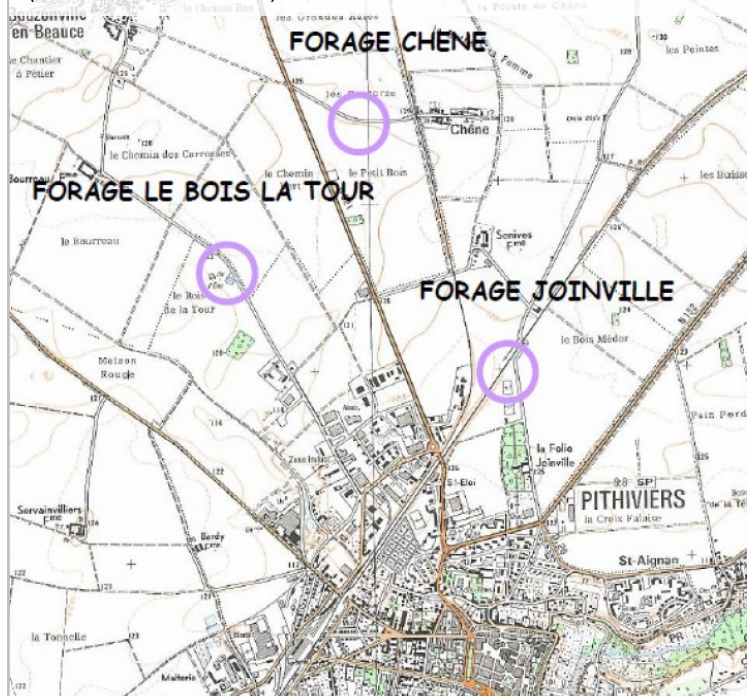


LA RESSOURCE EN EAU

Château d'eau de Bondaroy (source : ADEV Environnement)



Localisation des forages pour l'eau potable de l'agglomération de Pithiviers
(source : Ville de Pithiviers)



Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définissent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques français. De ce fait, ils définissent le cadre des SAGE et ont un rôle de guide dans leur élaboration et leur application. Dans le cadre des travaux de révision du SDAGE Seine-Normandie, quatre enjeux principaux ont été identifiés à l'issue de l'état des lieux du bassin versant visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :

- Protéger la santé et l'environnement et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- Anticiper les situations de crise, inondations et sécheresses.

Ces deux premiers enjeux doivent permettre de répondre aux objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE), ce qui nécessite un certain nombre de moyens développés dans les deux enjeux suivants :

- Favoriser un financement ambitieux et équilibré,
- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale.

La région de Pithiviers se situe à la jonction de différentes nappes et dépend de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les grands ensembles aquifères qui constituent cette ressource sont les suivants :

- la nappe des calcaires de Beauce (captée)
- la nappe des calcaires de Champigny (probablement captée)

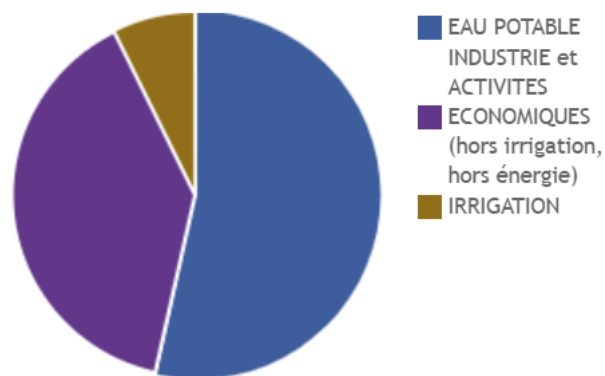
Sur le territoire de l'étude, l'eau destinée à la consommation humaine provient exclusivement de ressources souterraines. L'agglomération de Pithiviers possède 3 forages pour l'alimentation en eau potable. Ils sont situés au nord de l'agglomération.

Le volume total prélevé sur la commune de Pithiviers d'élève à 1 441 438 m³ d'eau.

LA RESSOURCE EN EAU – EAU POTABLE

Répartition et destination des prélèvements d'eau souterraine sur la commune de Pithiviers 2018

(Source : BNPE.eaufrance)



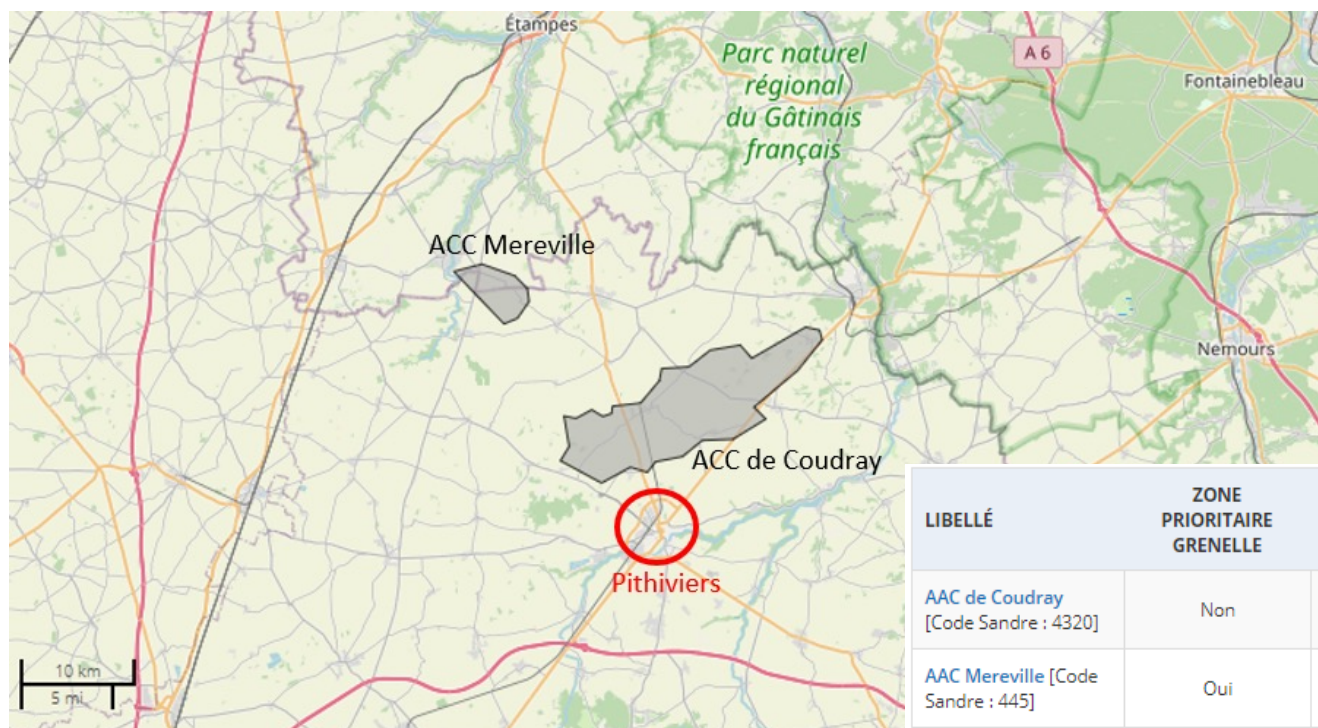
Nom de l'usage	Code de l'usage	Volume total (m3)	Proportion (%)
EAU POTABLE	AEP	771 487	53.5
INDUSTRIE et ACTIVITES ECONOMIQUES (hors irrigation, hors énergie)	IND	564 130	39.1
IRRIGATION	IRR	105 821	7.3

Aires d'alimentation de protection de captage

Aucune aire de protection de captage n'est située sur le territoire communal de Pithiviers. Toutefois deux sont présentes à proximité dont une classée comme zone prioritaire Grenelle : l'ACC Mereville, la plus éloignée de Pithiviers. Le captage est également enregistré comme prioritaire au SDAGE 2016-2021.

Sur l'ACC de Coudray, le captage du même nom apparaît comme prioritaire au SDAGE 2016-2021 alors qu'il ne l'était pas au SDAGE 2010-2015.

Localisation des Aires d'alimentation de captage proche de Pithiviers



LIBELLÉ	ZONE PRIORITAIRE GRENELLE	ORIENTATIONS AGRICOLES	PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES	ORIGINES DE LA RESSOURCE	DÉPARTEMENTS
AAC de Coudray [Code Sandre : 4320]	Non	Grandes Cultures, Autre			LOIRET
AAC Mereville [Code Sandre : 445]	Oui	Autre	Nitrates	Eaux souterraines	ESSONNE, LOIRET

Station d'épuration de Pithiviers – Gué aux Dames (source : Ville de Pithiviers)



Ci contre : STEP à Dadonville (Denainvilliers) (source : ADEV Environnement)



La commune de Pithiviers dispose d'une station de traitement de type RBS (Réacteur Biologique Séquentiel). Elle a une capacité de 35 000 EH et date de 2008. La station d'épuration est composée des ouvrages suivants :

- Bassin tampon de 600 m3 ;
- Traitement biologique par boues activées aération prolongée (type RBS) avec déphosphatation biologique couplée à une déphosphatation physico-chimique ;
- Traitement biologique des graisses ;
- Traitement des boues par centrifugation ;*
- Traitement de l'air vicié par désodorisation de type physicochimique.

Pithiviers dispose d'un assainissement collectif qui se compose d'un réseau séparatif :

- 38,17 km de réseau eaux usées, 6 postes de refoulement
- 30,17 km de réseau eaux pluviales, 1 poste de refoulement

En plus de la station d'épuration de Pithiviers, il existe trois autres stations. Deux d'entre elles sont situées sur le territoire communal de Dadonville et une autre est située sur le territoire de Pithiviers-le-Vieil. Elles permettent notamment de prétraiter les effluents des habitations individuelles.

COMMUNE	Capacité nominale	Charge entrante (2019)	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP
Dadonville	400 EH	291 EH	Nappe de Beauce	Epandage
Dadonville (Denainvilliers)	350 EH	381 EH	Nappe de Beauce	Absence de données
Pithiviers	35000 EH	31 151 EH	L'Oeuf	Epandage
Pithiviers-le-Vieil	1350 EH	392 EH	L'Oeuf	Epandage



LA GESTION DES DÉCHETS

Centre de Valorisation Énergétique à Pithiviers – BGV (ADEV Environnement)



Collecte des déchets ménagers à Dadonville (ADEV Environnement)



Collecteur de verres à Bondaroy (ADEV Environnement)



Décharge sauvage proche de Bondaroy (ADEV Environnement)



Pour le Loiret, le plan d'élimination des déchets et assimilés a été approuvé par arrêté préfectoral du 18/02/1997 et modifié le 16/01/2001.

A l'échelle de l'agglomération, la collecte des ordures ménagères est assurée par SITOMAP. Puis SITOMAP confie à Beauce Gâtinais Valorisation (B.G.V) :

- Le tri, déchets issus de la collecte,
- L'incinération avec valorisation énergétique des autres déchets ménagers.

Le ramassage des ordures ménagères sur Pithiviers a lieu 3 fois par semaine en centre-ville et 2 fois en périphérie. Le volume de déchets collectés à Pithiviers est de 2500 tonnes. Le ramassage s'effectue via des sacs et conteneurs avec des camions compartimentés prévus pour les conteneurs (produits recyclables SITOMAP).

L'ensemble des déchets est acheminé vers le centre de valorisation énergétique de Pithiviers (BGV). L'ensemble des habitations est desservi en porte à porte. SITOMAP assure la collecte sélective des déchets ménagers en la confiant à une société privée. La fréquence des ramassages est semblable à celle des ordures ménagères. Le volume collecté est de 400 tonnes à Pithiviers et est réalisé en porte à porte. Les déchets collectés sont le papier et le carton.

Ces derniers sont acheminés vers le centre de tri BGV. Une collecte du verre par benne d'apport volontaire existe. La déchetterie de Pithiviers, installée route de Bouzonville, accueille les déchets ménagers et assimilés qui sont recyclés et valorisés.

Unité de compostage SOCCOIM à Dadonville (source : Loiret.gouv.fr)



Concernant la gestion des déchets organiques, il existe une unité de compostage (SOCCOIM SAS – Solière du Gâtinais) dans l'agglomération de Pithiviers. Elle est localisée au Nord-est de la commune de Dadonville, implantée à proximité de la carrière CRAMBES au lieu dit « Le Petit Secval ».

Depuis 2005, le site a l'autorisation de traiter par compostage 10 à 12 000 tonnes de déchets organiques par an. En 2009, les tonnages traités sur l'installation ont engendré un dépassement de la production de compost de 130 t, soit une production moyenne 10.35 T/j au lieu des 10 T/j autorisées dans le cadre du régime de déclaration. La présente demande porte sur l'augmentation de la capacité de traitement de la plateforme à 25 000 tonnes /an. Les déchets valorisés sur l'unité proviennent des syndicats intercommunaux des régions de Pithiviers et d'Artenay et de quelques industriels du Loiret et de l'Île de France. Les boues proviennent de station d'épuration du Loiret et de l'Essonne. Dans le cadre de l'extension de la Solière du Gâtinais, les déchets organiques valorisés proviendront du département du Loiret, de la région centre (45, 41, 28, 37, 36, 18) et des départements limitrophes (91, 89, 77, 78) ainsi que de L'île de France (77, 78, 91, 92, 93, 94, 95).

Déchets admis sur la plate-forme de compostage :

- **Matières organiques d'origine agricole** : fumier, fientes, matières stercoraires, lisiers,...
- **Matières organiques d'origine végétale** : déchets verts et ligneux, rebuts de fabrication de l'industrie, paille, bois,...
- **La fraction fermentescible des ordures ménagères et assimilées** collectées sélectivement (FFOM) : relief de repas, épluchures, petits déchets de jardins, fromage, viandes, poissons, crustacés....
- **La fraction fermentes cible collectée auprès des marchés**, grandes et moyennes surfaces : déchets des rayons fleurs, fruits, légumes, pâtisserie, pannerie, fromagerie, charcuterie, poissonnerie,...
- **Les déchets organiques issus d'installations classées** et composés essentiellement de matières animales et végétales.
- **Les boues de stations d'épuration urbaines** dont la qualité est conforme aux valeurs seuils définies dans l'arrêté du 7 janvier 2002, annexe II, tableaux 1a et 1b.
- **Les boues de stations d'épuration industrielles** dont la qualité est conforme aux valeurs seuils définies dans l'arrêté du 7/1/2002.